



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 03 OCTOBRE 2019

Date de convocation :

26/09/2019

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 22

L'an deux mille dix-neuf et le trois octobre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Claudie SERRE, Raphaël LOPEZ, **adjoints**, Maurice CHANARD, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Catherine PALAU, Cécile LAVALL, Patrice RIU, Christelle VERNE, Cédric SANCHEZ, Philippe PIQUÉ, Frédéric CRAVO, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mr Xavier BERAGUAS (à Mme Caroline PAGÈS), Mr Denis OLIVE (à Mr William BURGHOFFER), Mr Bruno COSTA (à Mr Claude AYMERICH), Mme Naïma METLAINE (à Françoise CRISTOFOL) pour voter en son nom.

Absentes : Mmes Géraldine MIR, Florence PERAMON, Céline SALGUERO, Fatiha TAHARASTE, Sylvia OLIVE.

M. Frédéric CRAVO a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/60 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION D'UN INVENTAIRE DU PATRIMOINE COMMUNAL - MISSION INVENTAIRE REGION OCCITANIE

Les résultats du groupe de travail constitué dans le cadre de l'Association de Développement des Pyrénées par la Formation, avec pour objectif la mise en place d'un projet de développement culturel et touristique sur la commune, ont fait apparaître la nécessité de réaliser des actions pour constituer un cadre scientifique.

Ainsi, la commune d'Ille Sur Tet souhaite bénéficier du soutien scientifique et financier de la Région Occitanie, dans le cadre de sa mission d'inventaire, afin d'améliorer et enrichir la connaissance de notre patrimoine en lui assurant un rayonnement local par des actions de médiation et en alimentant la base de données nationales en suivant une méthodologie reconnue au niveau national. Cette mission d'inventaire est un préalable nécessaire qui conditionne le bon déroulement du projet de développement culturel et touristique, et qui s'appuiera ainsi sur des connaissances scientifiques rigoureuses à destination du grand public et des spécialistes. Ce travail nous permettra aussi de diversifier nos propositions à destination des différents publics qui viennent nombreux sur le site géologique des Orgues par exemple.

Les modalités sont les suivantes : une convention cadre sur les contenus définis en collaboration avec le service de l'Inventaire de la Région Occitanie sera signée par les deux parties pour une période obligatoire de trois années, tandis qu'un avenant financier sera pris à la fin de chaque année.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE la mise en place de la mission inventaire du patrimoine de la commune dans le cadre du projet de développement culturel et touristique de la commune, pour un coût de 40 116 € pour un an.

VALIDE le plan de financement suivant par année

Région Occitanie	50 %	20 058 € TCC
Autofinancement	50 %	20 058 € TCC

AUTORISE le Maire à signer la convention et les avenants annuels.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 03 octobre 2019



Le Maire,

William BURGHOFFER